

  
**CO'opérer**  
 Pour un territoire attractif et innovant

**JEUX VIDÉO** p. 32-33  
 Croissance express de Virtuos

**SECOURS** p. 34  
 Une nouvelle caserne de pompiers à Montpellier

**PLUI** p. 35  
 Participer à la concertation

© C. Ruiz

# Jeux vidéo

## Croissance express de Virtuos



Elle a 2 000 jeux vidéo à son actif, mais son nom n'apparaît qu'aux génériques de fin. Dans l'ombre des plus grands studios, la société internationale Virtuos s'installe à l'hôtel d'entreprises du Millénaire, une offre d'hébergement proposée par la Métropole. Interview des deux cofondateurs du Virtuos Labs Montpellier.

### Quels sont vos parcours ?

**Alexis Vaisse et Marianne Calva :** Nous sommes rencontrés à Ubisoft Montpellier il y a 16 ans. Et nous avons créé ensemble en 2016, à la pépinière d'entreprises Cap Omega, Wysilab, une start-up qui développe Instant Terra, un logiciel de création de décors naturels pour jeux vidéo. Nous avions envie de nouvelles aventures : Virtuos nous en a donné l'opportunité en nous confiant la création de Virtuos Labs Montpellier.

### Que représente l'entreprise Virtuos ?

**A.V. et M.C. :** Avec plus de 3 500 professionnels à travers le monde, Virtuos, né en 2004 à Shanghai, est le plus gros développeur indépendant dans le secteur du jeu vidéo. En bref, nous aidons les studios à développer leurs jeux et nous améliorons leurs outils pour le faire. Virtuos compte parmi ses clients 18 des 20 plus grandes entreprises de divertissement et a contribué à des succès comme *Forza Horizon 5*, *Assassin's Creed Valhalla*, *League of Legends* ou, parmi les dernières sorties, *Need For Speed Unbound*.

“ Nous visons d'atteindre une trentaine de salariés l'an prochain et 300 d'ici 2027... ”

### En quoi se distingue le Virtuos Labs Montpellier ?

**A.V. et M.C. :** La spécificité de Montpellier, c'est d'avoir créé une division Recherche et Développement de Virtuos. Elle existe à Singapour pour la partie artistique des jeux, mais pas pour la partie concernant leur développement informatique. C'est une première pour l'entreprise. Un gros challenge à Montpellier. Nous travaillons en ce moment sur l'ultra-réalisme, un critère très recherché par les joueurs. La nouvelle technologie que nous développons permettra d'améliorer la qualité graphique des jeux.

### Qui compose l'équipe montpelliéraine ?

**A.V. et M.C. :** Nous sommes aujourd'hui une dizaine d'ingénieurs informatique (*page de gauche*) et nous recrutons activement, notamment localement, à la faculté des Sciences et à ARTFX à Montpellier ou encore à Creajeux à Nîmes. L'important et dynamique écosystème de Montpellier autour des jeux vidéo nous a permis de convaincre le directeur de Virtuos que c'était la ville idéale pour ouvrir ce nouveau studio.

[virtuosgames.com](http://virtuosgames.com)

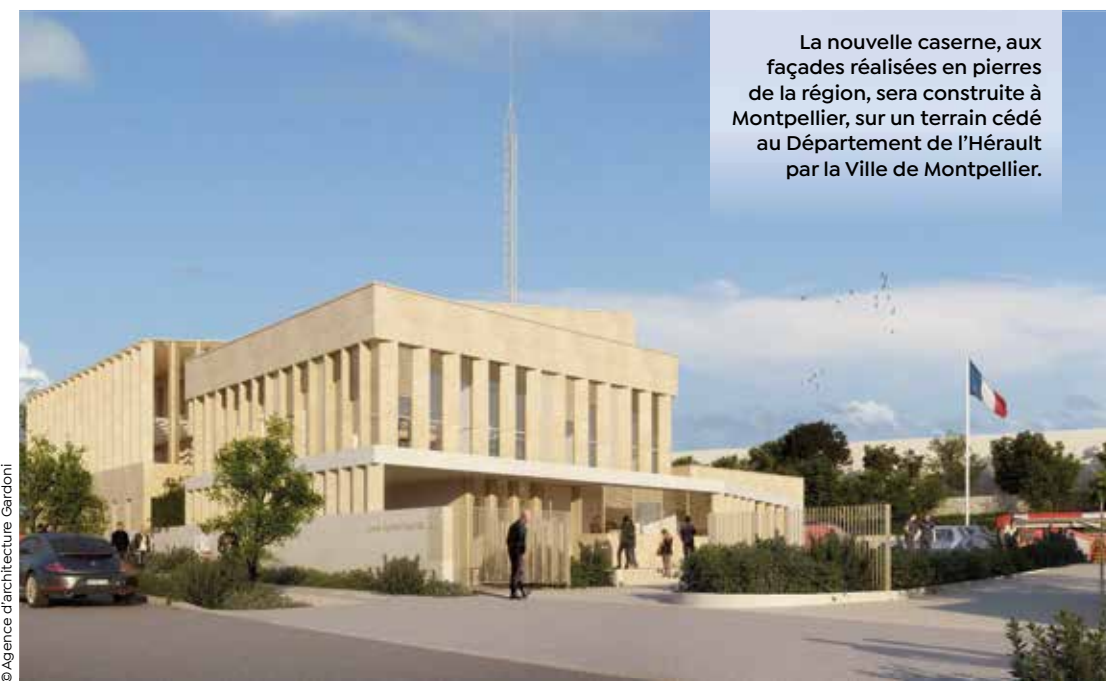
Alexis Vaisse, directeur technique, et Marianne Calva, productrice, au Virtuos Labs Montpellier.

© C. Ruiz



# Une nouvelle caserne de pompiers à Montpellier

Un troisième Centre d'incendie et de secours ouvrira en janvier 2025, rue du Mas Saint-Pierre, dans le quartier de La Restanque à Montpellier. Il va permettre de répondre à la forte croissance démographique, d'assurer une meilleure couverture du territoire et d'améliorer les temps d'intervention.



La nouvelle caserne, aux façades réalisées en pierres de la région, sera construite à Montpellier, sur un terrain cédé au Département de l'Hérault par la Ville de Montpellier.

© Agence d'architecture Gardoni

Avec la caserne des pompiers de Montaubérou située à l'ouest de la métropole, celle de La Paillade à l'est, et dès janvier 2025, la nouvelle caserne de La Restanque, construite au sud, le Service d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS34) rendra le secours à la population plus efficient.

## Positionnement stratégique

La nouvelle caserne va permettre, au vu du nombre grandissant d'interventions, d'améliorer la couverture opérationnelle des secours dans l'ensemble de la métropole, et notamment au centre-ville de Montpellier, en raccourcissant considérablement les délais d'intervention.

Mûri de longue date, le projet a fait l'objet d'analyses opérationnelles poussées, notamment pour le choix de son implantation à La Restanque, un secteur bien situé, disposant de voies pénétrantes vers le cœur de ville. Sa construction a été confiée au cabinet d'architecte lyonnais Gardoni désigné

sur concours. Les travaux débuteront en juin 2023. Les attendus : une organisation fonctionnelle de l'espace et une gestion efficace des flux, pour permettre aux pompiers de partir en intervention en deux minutes dans la journée, et en trois minutes la nuit.

## Démarche environnementale

L'autre exigence, les critères durables du bâtiment, dans la perspective d'une labellisation BDO, Bâtiment Durable Occitanie, échelon or : conception bioclimatique, autoconsommation énergétique, utilisation des eaux grises, isolation thermique performante, circuits courts... Les façades seront érigées en pierres de la région.

La caserne accueillera un parc de nouveaux véhicules électriques, avec notamment, une première en France, un fourgon de lutte contre les incendies 100 % électrique. À moyen terme, un projet de nouvelle caserne verra le jour au nord de Montpellier.

11 M€

sont financés par le SDIS34 et le Département de l'Hérault (80 %), ainsi que par la Ville de Montpellier (20 %), pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers de La Restanque.

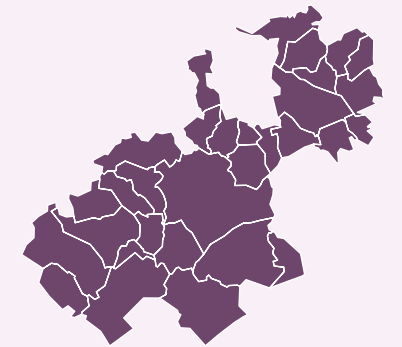


© SDIS34

Éric Florès, directeur du Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS34)

Un projet ambitieux pour renforcer la sécurité des habitants de la métropole de Montpellier, et pour répondre aux enjeux de demain

# PLUi : participer à la concertation



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans la métropole. Chacun peut s'informer et contribuer à son élaboration en donnant son avis. Les réunions publiques débutent à Montpellier et seront organisées dans les 30 autres communes de la métropole jusqu'en avril.

## Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un document d'urbanisme, accessible à tous, qui permet de dessiner les contours de la Métropole de demain, pour construire ensemble un territoire durable. Il agit sur le développement du territoire, et donc sur le cadre de vie de ses habitants : préservation de l'environnement, protection des risques, localisation des futurs équipements, espaces publics, logements, activités économiques... en réglementant le droit des sols pour les prochaines années. Une démarche au long cours, qui intègre différentes phases d'études et de concertations. En collaboration avec les 31 communes, la Métropole a engagé l'élaboration de ce PLUi afin de décliner les orientations stratégiques, notamment s'agissant de la transition écologique et climatique, et de permettre la réalisation des projets urbains locaux.



## Comment participer à la concertation ?

L'élaboration du PLUi s'effectue en concertation avec les habitants, les associations locales et les acteurs du territoire. Les différents documents sont mis à la disposition du public afin de permettre à chacun de formuler ses observations sur le projet. Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune, au cours du premier trimestre 2023.

## Et après ?

Durant la phase de concertation, les documents évoluent régulièrement puisqu'ils intègrent les avis et contributions du public et des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres consulaires...). Lors de l'arrêt du projet de PLUi, courant 2023, un bilan de la concertation sera réalisé par le conseil de Métropole, et les habitants pourront prendre connaissance des réponses apportées à leurs observations et leurs avis.

## RÉUNIONS PUBLIQUES



Retrouvez les dates et les lieux des réunions publiques à Montpellier et dans les 30 autres communes sur [participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr)

## PARTICIPER

- **Émettre observations et avis** : des registres sont ouverts à l'hôtel de Métropole et dans les mairies des 31 communes (aux jours et aux heures habituels d'ouverture). Possibilité d'adresser un courrier à l'attention du président de la Métropole, 50 place Zeus, CS 39556, 34961 Montpellier Cedex 2 ou de remplir le formulaire en ligne sur [montpellier3m.fr/PLUi](https://montpellier3m.fr/PLUi) ou d'envoyer un mail à [elaborationplui@montpellier3m.fr](mailto:elaborationplui@montpellier3m.fr)
- **Consulter les documents du PLUi** : à l'hôtel de Métropole et dans les guichets uniques des 31 mairies du territoire. Et sur le site internet [montpellier3m.fr/PLUi](https://montpellier3m.fr/PLUi)